



NATIONS UNIES
 CONSEIL
 DE SECURITE



Distr.
 GENERALE
 S/11663/Add.28
 1er juillet 1976
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements survenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de juin 1976.

1. Pendant la période considérée, l'activité terrestre est demeurée faible, mais l'activité aérienne a augmenté.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement pendant la journée cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 11 (CA 1799-2788) 1/, 14 (CA 1838-2734) (sauf les 17, 21 et 22 juin), 18 (CA 1880-2740), 19 (CA 1907-2749) et 33 (CA 2004-2904).

3. Il y a eu 16 cas de tirs effectués à travers la LDA, dont un avec échange de feux. Il y a également eu trois cas de violation de la LDA. Ces incidents ont été signalés comme suit :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un tir d'arme automatique par les forces israéliennes le 19 juin.

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un échange de feux le 30 juin avec tirs d'armes automatiques par les forces israéliennes et par des forces non identifiées. Les observateurs militaires des Nations Unies n'ont pas été en mesure de déterminer laquelle des deux parties avait tiré la première. Le PO Hin a également signalé des tirs d'armes automatiques les 2, 7-9, 11, 13, 18, 20, 21 et 28 juin, tous effectués par les forces israéliennes.

c) Le PO Ras (CA 1920-2785), au sud-est du village de Maroun Er Ras, a signalé un tir d'arme automatique le 3 juin, un tir d'armes individuelles le 9 juin et une violation de la LDA le 3 juin (pénétration maximum 400 mètres), tous effectués par les forces israéliennes.

d) L'avant-poste de Naqoura (CA 1629-2805) près du village de Nakura sur la côte, a signalé que des bâtiments des forces navales israéliennes avaient pénétré dans les eaux territoriales libanaises les 5 et 13 juin (pénétration maximum 5 000 m et 4 000 m, respectivement).

1/ CA : coordonnées approximatives.

4. Quarante et un survols ont été signalés au cours de la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 2, 4-6, 9, 10, 12, 14, 15, 18-24, 26, 28 et 30 juin (un par jour), les 3, 8, 11 et 16 juin (deux par jour), le 25 juin (trois survols) et les 7 et 13 juin (quatre survols par jour). Un survol par des avions légers des forces israéliennes a été signalé le 15 juin. Des survols par des avions à réaction non identifiés ont été signalés les 2 et 26 juin (un par jour). Les observateurs militaires des Nations Unies n'ont pas été en mesure d'identifier les avions en raison de la nébulosité dans un cas et de l'altitude dans l'autre.

5. Les autorités libanaises ont déposé une plainte en demandant que les observateurs militaires des Nations Unies procèdent à une enquête. Selon cette plainte, le 25 juin entre 6 heures et 9 heures TU, une force israélienne aurait pénétré en territoire libanais au voisinage de Ed Dhaira (CA 1708-2789). L'enquête a eu lieu le 25 juin. La plainte n'a pas été confirmée.